



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION PARTIELLE DE  
STATIONNER SUR LA PLACE SALENGRO**

Arrêté de police N° 82/2023 (ST) du 16 novembre 2023

Le Maire de la commune de GUESNAIN,  
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,  
Vu la demande écrite formulée par l'association La Cravate  
Solidaire,  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de  
nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de l'atelier  
« Coup de Pouce Mobile » organisée par la Cravate Solidaire, le  
**jeudi 30 novembre 2023** sur la place Roger Salengro.  
Considérant qu'il y a lieu de réserver des places de  
stationnement pour les organisateurs et le stationnement d'un  
camion.

**ARRETE**

- ARTICLE 1** Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit le jeudi  
30 novembre 2023 de 08H00 à 18H00 sur une partie de la place  
Roger Salengro qui sera réservée à l'usage exclusif de  
l'association la Cravate Solidaire.
- ARTICLE 2** Les services municipaux sont chargés de la mise en place des  
barrières et de la signalisation réglementaire.
- ARTICLE 3** Monsieur le Directeur de la Maison Pour Tous  
Madame la Directrice Générale des Services  
Monsieur le Responsable des services techniques  
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police  
de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de  
l'application du présent arrêté.



Fait à GUESNAIN,  
le 16 novembre 2023

Le Maire,  
Maryline LUCAS